

UTI GROUP.
Société anonyme au capital social de 1 791 797,20_euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(Société UTI GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)**

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle mixte de la société UTI GROUP, conformément aux prescriptions légales, vous seront présentés les comptes de la société UTI GROUP, ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Vous aurez également à statuer sur le nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ainsi que sur les conditions de fixation de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux de la société.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	5
1.1 PRESENTATION DU GROUPE	5
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe</i>	5
2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	7
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	7
2.1.1 <i>Situation de l'actionariat</i>	7
2.1.1.1 <i>Capital social</i>	7
2.1.1.2 <i>Capital potentiel</i>	9
2.1.2 <i>Situation sociale</i>	9
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP</i>	10
2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....	11
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe</i>	11
2.2.2 <i>S'agissant d'UTI GROUP. Est</i>	15
2.2.3 <i>S'agissant de UTI GROUP. Luxembourg S.à.r.l.</i>	16
2.2.4 <i>S'agissant d'UTI GROUP. Rhône-Alpes</i>	16
3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES	17
3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :	17
3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE	18
3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux :</i>	18
3.2.2 <i>Analyse des Résultats</i>	18
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :</i>	20
3.3 RESULTATS DU GROUPE	20
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :</i>	20
3.3.2 <i>Résultats</i>	21
4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	23
4.1 DE LA SOCIETE.....	23
4.2 DU GROUPE	23
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR	23
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE.....	23
7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT	24
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	24
9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS	25
10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	25
10.1 <i>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE</i>	25
10.2 <i>SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE</i>	26
10.3 <i>LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES</i>	26
10.4 <i>REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</i>	26
11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES	29
12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	29
13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	29
14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER.....	30

15. PARTICIPATIONS CROISEES	31
16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE)	32
17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)	33
18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	34
19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE)	36
20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE	37
21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	37
21.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT	37
21.2 RISQUE DE CHANGE	37
21.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT	37
21.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX.....	37
21.5 DEPART DE MANAGERS.....	37
21.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS	38
21.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE	38
21.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE.....	38
21.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE	38
21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES	38
21.11 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE.....	39
21.12 RISQUE ACTIONS	39
21.13 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	39
21.14 RISQUE FISCAL.....	40
21.15 SUBVENTION	40
21.16 LITIGES.....	40
21.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE	40
22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	41
22.1 LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	41
22.2 RESSOURCES ET SERVICES AFFECTES AU CONTROLE INTERNE ET A LA GESTION DES RISQUES	41
22.3 ACTIVITES DE CONTROLE / EVALUATION DU CONTROLE INTERNE	42
22.4 PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	44
22.5 PREVENTION DE LA FRAUDE	44
22.6 CERTIFICATION ISO 9001 : 2015	44
22.7 PISTES D'AMELIORATION	44
23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE	45
24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »	45
25. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE DES STATUTS	46
ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020	48

**ANNEXE 2 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUR LES
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX**
.....50

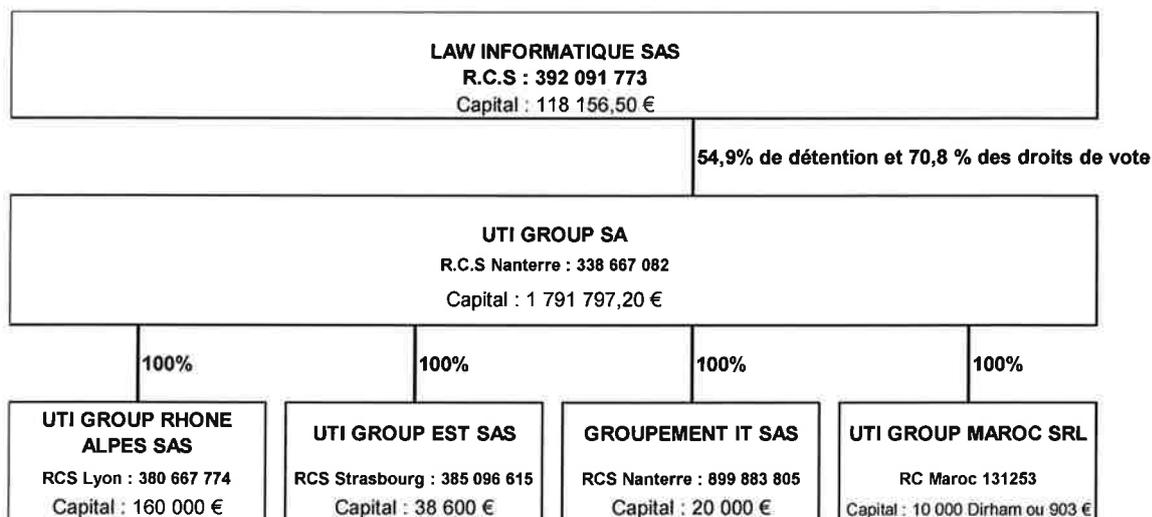
1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Maroc.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 54,90% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe
Société par actions simplifiée au capital social de 118 156,50 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
392 091 773 RCS Nanterre

UTI GROUP.

Société anonyme au capital social de 1 791 797,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST
(UTIGROUP. Est)**

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,
dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM,
immatriculée sous le numéro 385 096 615,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2022 à 100 % par UTI GROUP..

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)**

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,
dont le siège social est sis 1 rue Isaac Newton L2242 Luxembourg,
immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,
inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.
Cette société a été liquidée en décembre 2022.

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES
(UTIGROUP. Rhône-Alpes),**

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,
immatriculée sous le numéro 380 667 774,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2022.

GROUPEMENT IT,

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros,
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
899 883 805 RCS Nanterre

Création le 20 mai 2021 et est détenue à 100 % par la société UTI GROUP.

UTI GROUP MAROC,

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 Dirhams soit 903 euros,
Siège social : 52, Bd My R'chid, Appt. N°7, 4^{ème} étage GUELIZ MARRAKECK
131 253 RC

Création le 29 novembre 2022 et est détenue à 100 % par la société UTI GROUP.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) Composition

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 1 791 797,20 euros, divisé en 8 958 986 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) Franchissements de seuils statutaires

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) Droit de vote

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) Cotation

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 EURONEXT PARIS ISIN FR0000074197.

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

e) Actionnariat

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote
Christian AUMARD	82 768	83 768	0,9%	0,6%	82 768	83 768	0,9%	0,6%	82 768	83 768	0,9%	0,6%
LAW INFORMATIQUE	4 919 745	9 839 490	54,9%	70,8%	4 919 745	9 839 490	54,9%	70,8%	4 919 745	9 839 490	54,9%	71,0%
Autres nominatifs	257 572	515 144	2,9%	3,7%	257 590	514 180	2,9%	3,7%	259 100	417 200	2,9%	3,0%
Public	3 451 165	3 451 165	38,5%	24,8%	3 454 642	3 454 642	38,6%	24,9%	3 525 359	3 525 359	39,3%	25,4%
Auto détention	247 736	0	2,8%	0,0%	244 241	0	2,7%	0,0%	172 014	0	1,9%	0,0%
Total	8 958 986	13 889 567	100,0%	100,0%	8 958 986	13 892 080	100,0%	100,0%	8 958 986	13 865 817	100,0%	100,0%

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2022 :

- les actionnaires fondateurs ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 54,90 % du capital et 70,8 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait

été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2022 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. et de ses filiales UTI GROUP RHONE ALPES et UTI GROUP EST se décomposent au 31/12/2022 de la façon suivante :

GROUPEMENT IT et UTI GROUP MAROC n'emploient pas de salariés au 31/12/2022

AGE MOYEN : au 31 décembre 2022						
		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	Age moyen
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	4	1	12	17	45
	Commerciaux	1	1	4	6	43
	Ingénieurs	1	20	84	105	51
	Total	6	22	100	128	46
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	0		4	4	50
	Commerciaux			1	1	55
	Ingénieurs	6	10	9	25	38
	Total	6	10	14	30	48
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0	
	Commerciaux	1	1	0	2	29
	Ingénieurs	8	16	2	26	33
	Total	9	17	2	28	31
TOTAL GROUPE		21	49	116	186	43
		11%	26%	62%	100%	

ANCIENNETE : au 31 décembre 2022		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	Ancienneté moyenne (en année)
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	8	4	5	17	8
	Commerciaux	2	1	3	6	10
	Ingénieurs	48	17	40	105	9
	Total	58	22	48	128	9
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	3	1	0	4	4
	Commerciaux	1	0	0	1	4
	Ingénieurs	23	0	2	25	3
	Total	27	1	2	30	3
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0	0
	Commerciaux	2	0	0	2	1
	Ingénieurs	21	3	2	26	3
	Total	23	3	2	28	3
TOTAL GROUPE		108	26	52	186	7
		58%	14%	28%	100%	

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'établit à 186 personnes à fin 2022 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante :

Effectif du groupe UTI GROUP (présents au :)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dirigeants & Administratifs	21	22	21
Commerciaux	9	8	8
Ingénieurs & techniciens	156	150	167
TOTAL salariés	186	180	196

Sous traitants	73	34	28
Total OPERATIONNELS	229	184	195

L'exercice 2022 fait apparaître une augmentation des effectifs qui s'établissent à 186 au 31/12/2022 contre 180 au 31/12/2021, soit +3 %.

Par ailleurs, le groupe emploie 73 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2022 contre 34 personnes l'année précédente, soit une augmentation de 115 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels sont en progression de +24% au 31/12/2022 par rapport à l'année précédente.

2.1.3 Activité de la Société UTI GROUP.

UTI GROUP. est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTI GROUP. propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTI GROUP. a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTI GROUP. est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2020 à 2022, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2022	2021	2020
Assistance technique	95,6%	95,2%	94,4%
Intégration de systèmes	0,5%	1,0%	1,0%
Editeur / Distribution de Progiciel	3,9%	3,8%	4,6%

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP. est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique :

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement composée de Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle ;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en termes de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2022 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer :

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères : leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Pour UTI GROUP, le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 45 jours en 12/2022 contre 43 jours en 12/2021.

De par son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2022 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

En novembre 2022, sa certification a été confirmée après audit de l'AFAQ pour une année. Le groupe est certifié ISO 9001 : 2015, pour l'assistance technique.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes ESN

généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une ESN une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est réparti sur 155 Clients et Groupes clients actifs recensés dans l'année 2022. Chaque Groupe clients regroupe plusieurs entités.

Ainsi, à titre d'exemple, au sein de notre premier client : le groupe CREDIT MUTUEL qui représente 14 % de notre chiffre d'affaires consolidés, nous facturons plusieurs d'entités. Les dix premiers groupes clients représentent 65 % de l'activité et les vingt premiers groupes clients totalisent 80 % de l'activité.

Les dix premiers groupes clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé en 2022 se déclinent comme suit :

Groupes clients	2022	2021	Agrément
CREDIT MUTUEL	1	1	NON
BNP PARIBAS	2	2	OUI
GROUPAMA	3	31	OUI
FNAC DARTY	4	5	OUI
ELECTROLUX France SAS	5	3	NON
SOCIETE GENERALE	6	4	OUI
MALAKOFF MEDERIC	7	8	OUI
EDENRED France	8	6	OUI
OCSI	9	17	NON
GRUPE UP	10	7	NON

Concentration sur les principaux clients

	2022	2021	2020
Groupes clients	155	87	90
Premier groupe client	14%	16%	17%
10 premiers groupes clients	65%	62%	58%
20 premiers groupes clients	80%	76%	75%

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit :

Effectif moyen groupe	2022	2021	2020
Direction Générale Administration	22	21	23
Commerciaux	8	8	8
Ingénieurs/Techniciens	158	162	172
Total	<u>188</u>	<u>191</u>	<u>202</u>

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs proportionnellement à la grille tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les ESN.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTI GROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 28 personnes au 31/12/2022 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2022	UTIGROUP. EST
Dirigeants & Administratifs	0
Commerciaux	2
Ingénieurs-Techniciens	26
TOTAL	28

UTI GROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. Est se décompose de la manière suivante :

UTI GROUP EST	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Effectif au 31/12/2022						
Dirigeants & Administratifs	0	0	0	0	0	0
Commerciaux	1	1	0	2	0	0
Ingénieurs	8	16	2	21	3	2
Effectif Total	9	17	2	23	3	2

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL (EID).

2.2.3 S'agissant de UTI GROUP. Luxembourg S.à.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

Cette société a été liquidée en décembre 2022.

2.2.4 S'agissant d'UTI GROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 30 personnes au 31/12/2022 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2022	UTIGROUP. RHONE ALPES
Dirigeants & Administratifs	4
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	25
TOTAL	30

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTI GROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

UTIGROUP. RHONE ALPES	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Effectif au 31/12/2022						
Dirigeants & Administratifs	0		4	3	1	0
Commerciaux			1	1	0	0
Ingénieurs	6	10	9	23	0	2
Effectif Total	6	10	14	27	1	2

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2022.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2022.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2022, il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	1 791 797	1 791 797	1 791 797
Total bilan	13 965 349	14 772 446	16 098 568
Total capitaux propres	6 163 853	6 450 099	6 751 610
Actif immobilisé	12 040 279	12 900 782	12 805 623
Chiffre d'affaires net	14 683 216	14 658 138	15 027 782
Produits d'exploitation	14 801 915	14 806 619	15 218 025
Charges d'exploitation	15 264 443	15 285 327	15 026 989
Résultat d'exploitation	-462 528	-478 709	191 035
Produits financiers	218 309	140 511	237 721
Charges financières	69 634	49 341	55 639
Résultat financier	148 675	91 170	182 082
Résultat courant av impôt	-313 852	-387 538	373 117
Produits exceptionnels	875 800	7 600	0
Charges exceptionnelles	862 788	2 582	1 219
Résultat exceptionnel	13 012	5 018	-1 219
Participation des salariés	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-14 595	-81 008	185 825
Résultat de l'exercice	-286 245	-301 511	186 073

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

En million d'Euro	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	14,68	14,66	15,03
Résultat net	-0,29	-0,30	0,19
Dettes financières	2,88	3,51	3,61

- Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il ressort que :
- Le chiffre d'affaires d'UTI GROUP. en 2022 est en légère progression de 0,17 % par rapport à 2021,

- la politique commerciale d'UTI GROUP, orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2022 comptabilisant l'ouverture de 5 comptes commerciaux contre 8 comptes commerciaux l'an passé,
 - le résultat d'exploitation s'élève à -463 K€ contre un résultat d'exploitation de -479 K€ sur l'exercice précédent,
 - le résultat financier de l'exercice s'élève à 149 K€ contre 91 K€ en 2021.
 - le résultat courant avant impôts s'établit à -314 K€ en 2022 contre -388 K€ en 2021,
 - le résultat net se traduit par une perte de -286 K€ en 2022 contre -302 K€ en 2021.
 - A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.
- Les chiffres d'affaires trimestriels 2022 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2021 ont été publiés via Intrado sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2022.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group (*)		
Premier trimestre	3,58	3,52
Deuxième trimestre	3,32	3,45
Troisième trimestre	3,07	3,37
Quatrième trimestre	3,53	3,51
Total	13,50	13,85
2 – Consolidé (*)		
Premier trimestre	5,38	4,58
Deuxième trimestre	5,33	4,46
Troisième trimestre	4,97	4,35
Quatrième trimestre	5,63	4,56
Total	21,31	17,95

(*) : Hors prestations intergroupe

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en forte progression en 2022 par rapport à 2021 (+19%) grâce à la montée en puissance de GROUPEMENT IT, alors que le chiffre d'affaires d'UTI GROUP recule de 3 %.

- L'exercice 2022 d'UTI GROUP, se traduit par une diminution de l'excédent brut d'exploitation à -521 K€ au 31/12/2022 contre -593 K€ au 31/12/2021, avec un ratio **EBE/CA** de -3,55 % au 31/12/2022 contre -4,05 % au 31/12/2021.

Les principaux agrégats sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	14 683	14 658	15 028
Autres achats et charges externes	-5 234	-4 696	-4 396
VALEUR AJOUTEE	9 449	9 962	10 631
Impôts et Taxes	-317	-309	-390
Charges de Personnel	-9 653	-10 246	-10 192
EBE	-521	-593	49
EBE / CA	-3,55%	-4,05%	0,33%

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUELEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

Depuis 2022, UTI GROUP. est dans le sixième cycle triennal.

Comme chaque année à l'automne, à la suite de l'audit annuel, la certification a été reconduite après un audit de contrôle annuel.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

Comptes consolidés	exercice 2022	exercice 2021	exercice 2020
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 792	1 792	1 792
Total bilan	15 184	15 396	17 456
Total capitaux propres	3 948	4 030	4 385
Total actifs non courants	12 300	13 289	13 556
Effectif moyen	188	191	202
Chiffre d'affaires net	21 312	17 950	18 022
Résultat opérationnel courant	113	-155	594
Résultat opérationnel	113	-155	594
Coût de l'endettement financier brut	-130	-122	-50
Résultat avant impôt des activités ordinaires	-9	-265	463
Charge d'impôts sur le résultat	-105	-65	-424
Résultat global	-114	-330	40
Résultat de l'ensemble consolidé	-114	-330	40
Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
R.N. revenant à entreprise consolidante	-114	-330	40

Au 31 décembre 2022, le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel sont de 113 K€.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Le groupe effectue des tests de valeur du goodwill au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur. Compte tenu des hypothèses retenues à la clôture, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP. RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013, puis en 2018 pour une période de 5 ans.

Cette convention fiscale se renouvelle depuis par tacite reconduction.

3.3.2 Résultats

En million d'euros	Normes IFRS		
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	21,3	18,0	18,0
Résultat opérationnel courant	0,1	-0,2	0,6
Résultat opérationnel	0,1	-0,2	0,6
Résultat net part groupe	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres part groupe (après résultat)	3,9	4,0	4,4

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022 s'élève à 21,3 M€ contre 18,0 M€ pour l'exercice 2021;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 3,9 M€ au 31 décembre 2022 contre 4,0 M€ au 31 décembre 2021.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaires (en K€) - Prestations intergroupe non éliminées	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
UTI GROUP	14 683	14 658	15 028
UTIGROUP. Rhône Alpes	2 800	2 058	1 827
UTIGROUP. Est	2 811	2 420	1 922
GROUPEMENT IT (20 mois)	2 737		
UTIGROUP. Maroc	0		
Total	23 031	19 136	18 777

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultats (en K€)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
UTI GROUP	-286	-302	186
UTIGROUP. Rhône Alpes	20	-36	-17
UTIGROUP. Est	12	218	139
UTIGROUP. Luxembourg	0	-8	-9
GROUPEMENT IT (20 mois)	-16		
UTIGROUP. Maroc	-2		
Total	-272	-127	299

Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 qui s'élève à 2 800 K€ contre 2 058 K€ en 2021, est en augmentation de 36 %.
- De même, le résultat net s'améliore, il s'élève à +20 K€ en 2022 contre -36 K€ en 2021.

Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2022 s'élève à 2 811 K€ contre 2 420 K€ en 2021, soit une croissance de 16 %.
- Le résultat net est un bénéfice de 12 K€ en 2022 contre 218 K€ en 2021.

Résultats d'UTI GROUP. Luxembourg

- Pas de chiffre d'affaires 2022 comme en 2021,
- Cette société en sommeil depuis 2007, a été liquidée en décembre 2022

Résultats de GROUPEMENT IT

- Premier arrêté comptable au 31 décembre 2022 (20 mois)
- Situation au 31 décembre 2022 : Chiffre d'affaires de 2 737 K€
- Le résultat de la société se solde par une perte de 16 K€.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province, en concentrant l'ensemble des tâches administratives sur l'agence de Lyon.

Les effectifs de Lyon et de Strasbourg sont de 58 salariés au 31/12/2022 contre 51 salariés au 31/12/2021. Les efforts de recrutement à Lyon et Strasbourg ont permis la reconquête de nos positions.

La montée en puissance de l'activité de GROUPEMENT IT, nouvelle filiale qui participe pleinement au développement de l'activité du groupe et représente d'ores et déjà 13% du chiffre d'affaires du groupe.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en recherche et développement est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré les incertitudes économiques mondiales, et un fort attentisme des acteurs économiques, le Groupe dispose de fondamentaux solides lui permettant d'anticiper la poursuite de sa croissance en 2023 et l'amélioration de son niveau de rentabilité opérationnelle.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Si des événements post clôture significatifs intervenaient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette réunion.

L'incertitude autour de la guerre en Ukraine déclarée le 24 février 2022 n'a pas d'impact sur les comptes d'UTI GROUP, en revanche elle continue de faire peser un risque de récession sur l'économie mondiale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres du groupe ressort depuis 2020 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières	3 334	4 010	4 265
Dettes financières hors dettes loyers (IFRS 16)	1 314	1 658	1 646
Capitaux propres	3 948	4 030	4 385
Rapport dettes financières (hors dettes de loyers) sur capitaux propres	33,3%	41,1%	37,5%
Rapport dettes financières (avec dettes de loyers) sur capitaux propres	84,5%	99,5%	97,3%

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI GROUP. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 514 K€ au 31 décembre 2022 contre 575 K€ au 31 décembre 2021.

Ce montant de compte courant au 31 décembre 2022 fait suite à une convention en date du 10 décembre 2022, par laquelle Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un abandon de créance à hauteur de 350 K€ du montant de son compte courant d'associé, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la Société, les sommes figurants sur ledit compte courant sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos, d'un montant de 286 245,38 euros, comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022	-286 245,38 €
- Report à nouveau antérieur	1 739 400,83 €
- Total	1 453 155,45 €

Intégralement affecté au compte « Report à Nouveau ».

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 1 453 155,45 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2019	0 €	/	/
31 décembre 2020	0 €	/	/
31 décembre 2021	0 €	/	/

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts s'est élevé durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 79 239 €, la Société ayant supporté au titre de ce même exercice une charge d'impôt sur les sociétés au taux de 25 % de 19 810 € en raison de ces dépenses et charges.

Le montant des frais généraux non déductibles fiscalement, correspondant à des frais non engagés dans l'intérêt de la société ou omis dans le relevé des frais généraux annexé à la déclaration des résultats (art 39-5 et 223 quinquies du CGI) s'est élevé sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 0 euros.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général, Fondateur

né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 36, Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, administrateur, Epouse du fondateur

née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 36, Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

**Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur,
Fille du fondateur**

Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),
de nationalité française,
demeurant 26A, rue des fonds Huguenots 92420 Vaucresson.

**Monsieur Benoît AUMARD, administrateur,
Fils du fondateur**

Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 8 bis, rue Diderot 78100 Saint Germain en Laye.

**Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué,
Fils du fondateur**

Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 5, rue Maurice Denis 78100 Saint Germain en Laye.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de Monsieur Christian AUMARD et de Madame Jacqueline AUMARD ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2020 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2026 et au plus tard le 31 décembre 2026. Sauf modification des statuts, Madame Jacqueline AUMARD sera démissionnaire d'office de son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en raison de son âge.

Les mandats d'administrateur de Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, de Monsieur Benoît AUMARD, et de Monsieur Romain AUMARD ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale mixte en date du 20 mai 2021 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2027 et au plus tard le 31 décembre 2027.

10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président de la société LAW INFORMATIQUE, Directeur Général des Sociétés UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES, ainsi que gérant de la société UTIGROUP MAROC Société à Responsabilité Limitée à associé unique.

Monsieur Romain AUMARD est Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, et Président de la société GROUPEMENT IT, de la société UTIGROUP. RHONE ALPES et de la société UTIGROUP. EST.

10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

Christian AUMARD (En Euros) Président Directeur Général	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019	Au titre de l'exercice 2018
	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	LAW INFORMATIQUE	UTI GROUP & LAW INFORMATIQUE
	Dus et versés				
- Rémunération fixe	96 200	96 200	59 800	187 200	351 000
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	16 298	13 982	12 695	12 695	11 983
TOTAL	112 498	110 182	72 495	199 895	362 983
Salaires moyens	50 441	49 303	48 159	47 009	46 174
Salaires médians	50 005	48 100	47 996	47 008	46 007
Ratio Rémunération PDG / salaires moyens	1,91	1,95	1,24	3,98	7,60
Ratio Rémunération PDG / salaires médians	1,92	2,00	1,25	3,98	7,63

Jacqueline FOUET ép. AUMARD (En Euros) Directrice Générale Déléguée jusqu'au 30/06/2020	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019	Au titre de l'exercice 2018
	UTI GROUP				
	Dus et versés				
- Rémunération fixe	0	0	36 400	74 000	52 000
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	36 400	74 000	52 000
Salaires moyens	50 441	49 303	48 159	47 009	46 174
Salaires médians	50 005	48 100	47 996	47 008	46 007
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	0,00	0,00	0,76	1,57	1,13
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	0,00	0,00	0,76	1,57	1,13

Romain AUMARD (En Euros) Directeur Général Délégué	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019	Au titre de l'exercice 2018
	UTI GROUP				
	Dus et versés				
- Rémunération fixe	91 000	91 000	90 674	91 000	77 582
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	6 336	6 336	6 336	3 605	2 229
TOTAL	97 336	97 336	97 010	94 605	79 811
Salaires moyens	50 441	49 303	48 159	47 009	46 174
Salaires médians	50 005	48 100	47 996	47 008	46 007
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,80	1,85	1,88	1,94	1,68
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,82	1,89	1,89	1,94	1,69

Diane AUMARD épouse HASSANINE Administrateur	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019	Au titre de l'exercice 2018
	LAW	LAW	LAW		UTI GROUP
	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE		
(En Euros)					
Directeur des opérations	Dus et versés				
- Rémunération fixe	72 629	72 683	67 967		
- Rémunération variable	18 000	18 000	16 500		
- Rémunération exceptionnelle	0	0	4 837		
- Jetons de présence	0	0	0		
- Avantage en nature	3 185	2 588	2 389		
TOTAL	93 814	93 271	91 693	0	0
Salaires moyens	50 441	49 303	48 159	47 009	46 174
Salaires médians	50 005	48 100	47 996	47 008	46 007
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,44	1,47	1,41	0,00	0,00
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,45	1,51	1,42	0,00	0,00

Benoit AUMARD Administrateur	Au titre de l'exercice 2022	Au titre de l'exercice 2021	Au titre de l'exercice 2020	Au titre de l'exercice 2019	Au titre de l'exercice 2018
	LAW	LAW	LAW	LAW	LAW
	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	INFORMATIQUE
(En Euros)					
DSI et Directeur Qualité, RSE	Dus et versés				
- Rémunération fixe	83 600	80 307	76 079	75 967	50 000
- Rémunération variable	0	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	1 900	2 000	2 000
- Jetons de présence	0	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 164	1 813	1 674	1 985	1 335
TOTAL	85 764	82 121	79 652	79 951	53 335
Salaires moyens	50 441	49 303	48 159	47 009	46 174
Salaires médians	50 005	48 100	47 996	47 008	46 007
Ratio Rémunération DGD / salaires moyens	1,66	1,63	1,58	1,62	1,08
Ratio Rémunération DGD / salaires médians	1,67	1,67	1,59	1,62	1,09

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Il convient de préciser qu'aux termes de la convention de compte courant conclue le 21 mars 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la société, les sommes figurant sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2022 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 15 809 euros.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2022 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP.

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune.

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE BK&A, a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale annuelle en date du 20 mai 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous rappelons également que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de :

- la société IGREC, a été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale annuelle aura par conséquent à statuer sur le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société IGREC.

Les Commissaires aux comptes n'ont pas exercé de Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que la société UTI GROUP, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

- contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;
- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;
- contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,
- contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
UTIGROUP. Est société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	100%	100%	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon	100%	100%	contrôle direct de droit
GROUPEMENT IT Société par actions simplifiée capital : 20 000 euros siège social : 68, rue de Villiers 92532 Levallois Perret Siren 899 883 805 R.C.S. Nanterre	100%	100%	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Maroc SàRL à associé unique capital : 10 000 Dirham ou 903 euros siège social : 52, Boulevard My R'CHID Apt N°7, 4ème étage GUELIZ Marrakech R.C. Maroc 131 253	100%	100%	contrôle direct de droit

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP. Est, UTI GROUP. Rhône-Alpes, GROUPEMENT IT et UTI GROUP Maroc appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2022, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours depuis le 1^{er} janvier 2022

L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 15 janvier 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Il est à noter que cette délégation est arrivée à son terme le 14 mars 2023.

Par décision en date du 6 février 2020 le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a mis en place un plan de souscription d'actions 2021 dans les conditions suivantes :

- souscriptions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
 - être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
 - être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,
- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit d'une salariée du Groupe, dont le détail figure ci-après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION									
Plan autorisé par l'assemblée générale du 15/01/2020									
Date du conseil d'Administration	Quantité attribuée	Prix de souscription	Qualité des souscripteurs	Point départ d'exercice des options	Options exercées	Options annulées	Options caduques	Date limite de levées	Dilution potentielle au 31 décembre 2022
Plan N° 7 du 06/02/2020	200 000	0,43 euros	1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options	06/03/2021	0	0	0	05/02/2025	Néant
TOTAL	200 000				0	0	0		

16.2 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement.

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Les participations de 2010 et 2001 sont gérées par la société. Elles ne sont plus rémunérées depuis le 1^{er} mai 2016 pour la participation 2010 et depuis le 1^{er} avril 2007, conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2022, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un nouveau contrat de liquidité d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 1^{er} janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO BHF SCA qui avait pris effet le 16 juin 2016.

A la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Comptes espèces : 8 218,730 euros,
- Compte titres : 50 365 actions.

La signature de ce nouveau contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2021-01 du 8 décembre 2021, applicable depuis le 1er janvier 2021, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 mai 2021, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2022	Nombre d'actions vendues en 2022	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2022 en %
Programme de Rachat pur						197 371	90	39 474	2,2%
Achat d'actions									
Contrat de liquidité	57 815	54 320	0,49	0,50	0	50 365	24	10 073	0,6%
Total	57 815	54 320	0,49	0,50	0	247 736	115	49 547	2,8%

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2022 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2022, la Société détient 247 736 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 20 mai 2021, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 17 mai 2023 (« Programme de rachat 2023 »).

18.1 Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2023

Le 17 mai 2023.

18.2 Actions détenues par la Société au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, UTI GROUP détenait 247 736 actions, représentant 2,8 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2022, soit 8 958 986.

18.3 Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

18.4 Objectifs du Programme de Rachat 2023

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP (par achat ou vente) par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place avec la Société conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L 22-10-62 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

18.5 Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2023

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis pendant la durée du programme de rachat, ne pourra dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, (i) s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L 22-10-62 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital apprécié à la date de l'opération.

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à quatre (4) euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur

le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

18.6 Durée du Programme de Rachat 2023

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 17 mai 2023 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 18 mai 2022.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, lequel pourra déléguer au Directeur général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué dans les conditions prévues par la Loi dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de

- décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions gratuites en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, réaliser toute publication et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2015 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Cette délégation est aujourd'hui caduque.

Une autre délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 janvier 2020 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Cette délégation est arrivée à son terme le 14 mars 2023.

Il n'existe pas d'autre délégation de pouvoir.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 Risque de non-paiement

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 Risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe détient une filiale au Maroc, société créée peu de temps avant la clôture, qui ne détient pas de passif ou d'actif en devise significatif.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 Risque lié à l'endettement

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 Conséquences et risques sociaux

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

21.5 Départ de managers

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 Départ de managers-clefs

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 Risque technologique

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées.

21.8 Risque lié à la croissance

La croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance du marché. Aucun risque est identifié.

21.9 Conséquences et risques environnementaux / Activités polluantes ou à risque

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 Engagements en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes est de 26 % au 31/12/2022 contre 26 % au 31/12/2021.

Effectif au :	31/12/2022	%	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Hommes	138	74%	134	74%	143	73%
Femmes	48	26%	46	26%	53	27%
TOTAL	186	100%	180	100%	196	100%

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Un décret d'application n° 2020-1265 du 9 août 2017 précise les modalités du nouveau dispositif : la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie la quasi-totalité de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 Risque Actions

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 244 241 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation le cas échéant. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit 115 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP. est négligeable.

21.13 Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de AXA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique », ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de GENERALI.

Les principales garanties sont les suivantes :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
- Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutif confondus	2 500 000 € par sinistre
Autres garanties : Faute inexcusable (dommages corporels)	2 500 000 € par année d'assurance et part sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement	800 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 € par année d'assurance

Coût de l'Assurance :

L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2022 pour UTIGROUP une prime annuelle de 12 050 €.

ASSURANCE MULTIRISQUES :

Les bâtiments et dommages matériels sont assurés auprès de GENERALI depuis le 1^{er} janvier 2022.

ASSURANCE FLOTTE :

Le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat « flotte automobile » assuré auprès de GROUPAMA depuis le 1^{er} janvier 2020.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité « Produits » elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 Risque fiscal

Néant

21.15 Subvention

Néant

21.16 Litiges

Il existe à ce jour huit litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2022 pour 356 K€ pour le groupe, contre 356 K€ en 2021.

Sur les sept litiges, deux litiges prud'homaux représentent 65 % de la provision au 31/12/2022.

21.17 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence

Néant

22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

22.1 Le Dispositif de contrôle interne

Le Contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles encadrés par la Direction générale et relayée par l'ensemble de l'entreprise, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe UTI GROUP est identique au sein de la société-mère comme dans les filiales. Il repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Ce dispositif repose sur des directives élaborées, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décisions, et la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

Le groupe de direction est animé, par le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, et de la Directrice Administrative et Financière.

Le groupe de direction se réunit régulièrement une fois par mois et dès que nécessaire.

Il constitue un organe de décisions pour les questions importantes dans le domaine financier ou par leur aspect stratégique et/ou transversal, en droite ligne avec la politique élaborée et proposée par la société LAW INFORMATIQUE.

22.2 Ressources et services affectés au contrôle interne et à la gestion des risques

La gestion des risques opérationnels, commerciaux financiers et comptables repose sur la Direction Générale.

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans les paragraphes ci-dessous sont l'occasion d'un recensement des risques rencontrés par la société UTI GROUP. et/ou ses filiales.

Ces informations et alertes sont ensuite directement gérées par la Direction Générale de chaque entité concernée.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de professionnels externes qui conseillent et assistent la Direction Générale dans ses prises de décision.

La nature des principaux facteurs de risque du Groupe est détaillée dans le rapport de gestion.

22.3 Activités de contrôle / Evaluation du contrôle interne

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Générale lorsque les procédures de gestion et de suivi sont assurées par une direction ou un comité opérationnel.

22.3.1 Le comité commercial : Gestion et suivi des activités d'assistance technique et d'intégration de systèmes

Un comité commercial se réunit chaque semaine et chaque mois en présence du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, des Directeurs de Business Unit et des ingénieurs commerciaux.

L'objectif du comité commercial est, dans le respect de la politique du groupe définie par la société animatrice du Groupe :

- D'agréger une vision globale de l'activité commerciale des sociétés du Groupe,
- D'affiner la stratégie d'attaque du marché en révisant, si besoin les priorités associées,
- De définir toute intervention particulière à mener en y associant les acteurs concernés,
- D'analyser les évolutions du marché en tendance.

22.3.2 Le comité de recrutement

Il se compose du Directeur Général Délégué et des recruteurs.

L'objectif du comité de recrutement est d'ajuster la politique de recrutement conformément aux directives de la société animatrice du Groupe.

22.3.3 Comité de crédit

Un comité de crédit se réunit chaque semaine au siège de Levallois Perret. Il est composé de la direction générale, de la direction administrative et financière et de la personne chargée du suivi des impayés.

L'objectif du comité est le suivi des opérations enregistrées chez le « Factor », le suivi des impayés et les moyens et actions à mettre en œuvre pour recouvrer les créances en retard.

22.3.4 Gestion et suivi de l'endettement et de la trésorerie du Groupe

Le service Comptabilité-Finance du Groupe centralisé chez UTI GROUP. est composé d'une directrice administrative et financière assistée d'une équipe de 2 collaborateurs sur Levallois Perret avec une grande polyvalence.

Le département finance suit quotidiennement la trésorerie permettant une mise à jour régulière des prévisions de trésorerie.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est mis à la disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

La Société, dans le souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat, et des titres en capital de ses filiales.

22.3.5 Traitement comptable des comptes sociaux

La comptabilité générale est tenue sur le logiciel comptable ACD pour l'ensemble du Groupe, cet outil donnant une garantie en matière de sécurité.

Le traitement de l'information comptable est quotidien, et divisé en 3 pôles :

- Achats / Fournisseurs / Imputation / Règlements / Pointage
- Ventes / Subrogation / Imputation / Encaissements / Pointage / Relance
- Trésorerie / Rapprochements bancaires / Mise à jour Prévisionnel

22.3.6 Gestion et traitement de la paie

Le service paie collecte l'ensemble des éléments variables.

Ces informations sont contrôlées, exploitées puis traitées au sein du logiciel SAGE pour l'établissement de la paie.

Dans un souci de sécurisation et de simplification des traitements comptables, les notes de frais des collaborateurs sont réglées avec 1 mois de décalage sur la paie.

Le service paie produit mensuellement les états des charges sociales en s'assurant de la mise à jour des paramètres sociaux.

Le responsable de la paie justifie de manière permanente la totalité des soldes des comptes sociaux de même qu'il assure la gestion des congés payés et des RTT de chaque collaborateur.

La paie de l'ensemble du Groupe est tenue selon les mêmes principes au siège à Levallois Perret.

22.3.7 Traitement comptable des comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par le service comptable du siège social. Les comptes consolidés sont établis suivant le Référentiel IFRS.

22.3.8 Gestion des opérations de développement

Les projets d'acquisition d'actifs retenus par la société animatrice du Groupe sont systématiquement analysés au sein d'un Comité d'acquisition.

Composé du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière. Ce Comité décide des modalités de mise en œuvre de ces opérations, de leur analyse et nomme un responsable de projet.

Une fois les conditions juridiques, financières, techniques et commerciales de ces opérations arrêtées, ce comité valide la stratégie de valorisation, les hypothèses retenues et le prix qui sera éventuellement proposé sous réserve d'un examen plus approfondi et de la décision du Groupe de direction.

Les sociétés du Groupe ont recours à l'assistance d'experts externes (avocats, fiscalistes, auditeurs, conseils,...) le cas échéant.

22.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Groupe de Direction. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est assurée par la Direction Administrative et Financière sous la supervision de la Direction Générale.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est conforme à la réglementation en vigueur.

Les comptes du Groupe font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

22.5 Prévention de la fraude

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements des sociétés du Groupe constitue les éléments centraux de prévention de la fraude.

22.6 Certification ISO 9001 : 2015

Depuis 2006, le groupe est certifié ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ. En 2009 le renouvellement de cette certification a été obtenu version 2008 de la norme. A chaque renouvellement le certificat est accordé pour une période de trois ans, et est contrôlé chaque année par un audit.

En décembre 2016, nous avons obtenu la certification version 2015 de la norme, nous sommes désormais certifiés ISO 9001 : 2015.

Depuis octobre 2021, la sixième période triennale a commencé.
Cette démarche qualité fiabilise nos procédures et renforce le contrôle interne de l'entreprise.

22.7 Pistes d'amélioration

La Société est en veille sur les systèmes et outils susceptibles d'apporter une amélioration dans la gestion, par les différents comités, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place.

23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2022 et clients au 31/12/2022 (factures reçues et émises non réglées) dont le terme est échu (pour UTI GROUP.) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441-4)												
(En euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	134	29	4	1	28	62	233	29	5	2	34	70
Montant total TTC des factures concernées	876 213	299 613	3 824	-227	44 127	347 338	2 427 294	278 611	47 490	18 444	-111 276	233 269
% du montant total des achats TTC de l'exercice	14,0%	4,8%	0,1%	0,0%	0,7%	5,5%						
% du Chiffre d'affaires de l'exercice TTC							13,8%	1,6%	0,3%	0,1%	-0,6%	1,3%
(B) Factures du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Aucune						Aucune					
Montant total des factures exclues	Aucune						Aucune					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours					

24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI Group, des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 514 K€ au 31 décembre 2022 contre 575 K€ au 31 décembre 2021. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2022 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 15 809 euros.
- (ii) Convention de domiciliation : la société UTI GROUP a conclu le 1^{er} septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.
- (iii) Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTIGROUP, UTIGROUP RHONE ALPES et UTIGROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.

- (iv) Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP EST, UTI GROUP RHONE ALPES : La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1^{er} janvier 2013, les sociétés UTI GROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les termes de rémunération de cette convention. La charge comptabilisée dans les comptes de la société UTI Group. s'élève à 235 638 euros hors taxes.

Conventions nouvelles conclues par la Société au cours de l'exercice 2022

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Romain AUMARD, Directeur Général Délégué, a mis à disposition de la société UTI Group des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 50 K€ au 31 décembre 2022. Ces avances ne font pas l'objet d'une rémunération sur l'exercice 2022.
- (ii) Aux termes d'une convention en date du 10 décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a concédé à la société UTI GROUP. un abandon de créance à hauteur de 350 K€ du montant de son compte courant d'associé, avec une clause de retour à meilleure fortune lui permettant de recouvrer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture de chaque exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000 EUR), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 al 2 du code de commerce, le Conseil d'administration évalue préalablement à leur conclusion puis les revoit chaque année toutes les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'elles remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Il est précisé qu'à la date d'élaboration du présent rapport, aucune convention de ce type n'existe au sein de la société UTI GROUP. la liant à l'une des personnes visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

25. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE DES STATUTS

L'article 12 III des statuts de la Société prévoit concernant la limite d'âge des administrateurs que .

« Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions. Lorsque cette limitation vient à être dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Toutefois, cette démission ne prend effet qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle la limite d'âge a été dépassée. »

Dans la mesure où deux administrateurs fondateurs de la société UTI GROUP se trouvent avoir franchi l'âge de soixante-dix ans et afin de permettre leur maintien en place jusqu'à la fin de leur mandat en cours et assurer ainsi la stabilité du Conseil d'administration, il sera proposé lors de l'assemblée générale annuelle une résolution à titre extraordinaire portant sur la modification de cet article dans les termes suivants :

« Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur à deux administrateurs en fonctions. Lorsque cette limitation vient à être dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Toutefois, cette démission ne prend effet qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle la limite d'âge a été dépassée. »

Nous vous proposons de voter en faveur de cette résolution.

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2022 (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, la Déclaration de performance Extra-Financière (DPEF) sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration



UTI GROUP

Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2020

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Exercice de la délégation	Expiration de la délégation
15 janvier 2020	<p>Pouvoir au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué à la date de leur attribution par le Conseil d'administration au profit des membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>	<p>Il appartient au Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'arrêter la liste des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, - De fixer les conditions dans lesquelles les options seront souscrites et les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront, - D'établir éventuellement des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, - De décider des conditions dans lesquelles (i) le prix et/ou le nombre d'actions à souscrire pourront être ajustés dans les divers cas prévus à l'article L 225-181 du Code de commerce et (ii), le cas échéant, l'exercice des options pourra être suspendu. - De constater la ou les augmentations de capital résultant de la levée des options, accomplir ou faire accomplir 	<p>Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 février 2022 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions UTI GROUP. FEVRIER 2020 et a attribué 200.000 options donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles au profit d'une salariée de la société UTI GROUP et fixé le prix de souscription de chaque action nouvelle à quarante-trois centimes d'euros (0,43 €)</p>	<p>38 mois à compter du 15 janvier 2020 soit le 14 mars 2023</p>

		<p>tous actes et formalités, modifier les statuts en conséquence.</p> <p>Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie.</p>		
--	--	--	--	--

**Annexe 2 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUR LES
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS
SOCIETAUX**